

# **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 29 mars 2007  
à la Salle de Spectacles**

**7ème séance 2006-2007**



## Séance du jeudi 29 mars 2007, 20 heures 15

### Présidence de M. Jacques Studer, président

**Le Président**, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers à la septième séance de l'année 2006-2007.

Conformément à l'art. 62 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

*73 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.*

*Sont excusé(e)s :*

Mmes

Tamara Andrade

Anne Giroud

Marta Pinto

MM.

Pascal Barraudy

Raymond Gauthier

Gildo Martinelli

*Absent:* Jérôme Henchoz

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la septième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Il ouvre la discussion, sur son contenu.

**M. Daniel Rohrbach** (PSR) propose de rajouter un point 9 b, nomination de la commission d'urbanisme.

**Le Président** a reçu un projet de résolution en trois volets relative à la troisième voie CFF entre Renens et Genève. Il propose de la mettre à l'ordre du jour en priorité au point 13.

**Le Président** met aux voix l'ordre du jour modifié, avec le point 9b et la résolution. Il est accepté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR modifié**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2007.
2. Nomination d'un délégué à l'Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest (ORPC).
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
8. **Préavis N°13** : Indemnité pour les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus de membres du Conseil communal - Modification du Règlement du Conseil communal.  
Mme Elodie Golaz, présidente-rapporteuse.
9. **Préavis No 14** - Création d'une Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire - Modification du Règlement du Conseil communal.  
M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.
- 9 b Nomination de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
10. **Préavis No 15** - Système de management environnemental – Création d'un poste de responsable environnemental au Centre technique communal.  
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
11. **Préavis No 17** - Agrandissement et rénovation du site scolaire du Léman comprenant de nouvelles salles de classes, une salle de gymnastique double, une salle polyvalente, la création d'un APEMS, l'agrandissement de la bibliothèque scolaire et publique, la transformation des rez-de-chaussée, la réfection de la toiture du bâtiment existant et le transfert du pavillon du Léman - Crédit de construction.  
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
12. **Préavis No 18** - Création d'une Association de communes pour la gestion de la "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois" et adhésion -Adoption des statuts de cette association - Versement d'une contribution d'investissement pour le démarrage et prise en compte des contributions annuelles dédiées à la gestion de l'association.  
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
13. Propositions individuelles et divers.  
Résolution de Monsieur Daniel Rohrbach relative à la troisième voie CFF entre Renens et Genève.

# **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2007.**

Le Président ouvre la discussion sur le Procès-verbal de la séance du 21 février 2007. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Le président remercie Mme Sisto-Zoller, secrétaire du Conseil communal, pour son travail.

## **2. Nomination d'un délégué à l'Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest (ORPC).**

Madame Yvonne Zürcher était une des déléguées de notre commune à l'organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest. Avec sa démission du Conseil, cette place est devenue vacante. Conformément à l'article 41 du règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué. Le Groupe Arc-en-Ciel propose la candidature de Monsieur Pierre-Yves Saugy.

Le Président ouvre la discussion sur cette candidature. La discussion n'est pas utilisée.

Au vote, M Saugy est nommé à l'unanimité. Le Président félicite Monsieur Saugy.

### 3. Communications de la Présidence.

**Première communication:** Résultats de la votation fédérale et des élections cantonales du 11 mars 2007.

Votation fédérale : Initiative pour une caisse maladie unique.

| <b>BULLETINS</b> |      |
|------------------|------|
| Rentrés          | 3606 |
| Blancs           | 33   |
| Nuls             | 8    |
| Valables         | 3565 |

| <b>SUFFRAGES</b>      |        |
|-----------------------|--------|
| OUI                   | 1928   |
| NON                   | 1637   |
| TAUX DE PARTICIPATION | 50.15% |

Election du Grand Conseil : Arrondissement électoral de l'Ouest-lausannois.

| <b>BULLETINS</b> |       |               |        |
|------------------|-------|---------------|--------|
| Rentrés          | 10745 |               |        |
| Blancs           | 109   |               |        |
| Nuls             | 106   |               |        |
| Valables         | 10530 | Participation | 36.48% |

| <b>Sont élus et élues :</b> |                      | <b>Parti</b>   | <b>Ville</b>  | <b>Nb suffrages</b> |
|-----------------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------------|
| Mme                         | Anne-Marie Depoisier | Socialiste     | Renens        | 3495                |
| Mme                         | Mireille Aubert      | Socialiste     | Bussigny      | 2876                |
| M.                          | François Marthaler   | Verts          | Prilly        | 2704                |
| Mr.                         | Roger Saugy          | Socialiste     | Prilly        | 2651                |
| Mme                         | Pascale Manzini      | Socialiste     | Ecublens      | 2642                |
| M.                          | Pierre Kaelin        | Radical        | Ecublens      | 2375                |
| M.                          | Olivier Golaz        | Radical        | Renens        | 2228                |
| Mme                         | Tinetta Maystre      | Verts          | Renens        | 2056                |
| Mme                         | Claudine Wyssa       | Libéral        | Bussigny      | 1747                |
| M.                          | Jacques Neiryck      | PDC            | Ecublens      | 1644                |
| M.                          | Michel Miéville      | UDC            | Ecublens      | 1583                |
| M.                          | Michaël Buffat       | UDC            | Crissier      | 1553                |
| M.                          | Rémy Pache           | Libéral        | Saint Sulpice | 1263                |
| Mme                         | Verena Berseth       | A gauche toute | Renens        | 1129                |

Le Président félicite les élus, particulièrement les trois députés habitant Renens.

Election du Conseil d'Etat : 1er Tour de scrutin - Commune de Renens.

| <b>BULLETINS</b> |      |               |        |
|------------------|------|---------------|--------|
| Rentrés          | 2703 |               |        |
| Blancs           | 51   |               |        |
| Nuls             | 19   |               |        |
| Valables         | 2684 | Participation | 37.59% |

| Ont obtenu des voix |                       | Parti          | Nb suffrages |
|---------------------|-----------------------|----------------|--------------|
| M.                  | Pierre-Yves Maillard  | Socialiste     | 1669         |
| Mme                 | Anne-Catherine Lyon   | Socialiste     | 1503         |
| M.                  | Pascal Broulis        | Radical        | 1250         |
| M.                  | Joseph Zizyadis       | A Gauche toute | 1113         |
| M.                  | Jean-Claude Mermoud   | UDC            | 1065         |
| Mme.                | Jacqueline De Quattro | Radicale       | 938          |
| M.                  | Philippe Leuba        | Libéral        | 908          |
| M.                  | François Marthaler    | Verts          | 889          |

**Deuxième communication:** Assemblée générale ordinaire de Lausanne-région, qui se tiendra le jeudi 19 avril 2007 à 17 heures, à la Salle du Coin d'en Haut, ch. de la Cure à Belmont.

Dépôt d'interpellations et postulats: Postulat de M. Michele Scala, intitulé "Possibilité de créer un espace tag pour les jeunes"; interpellation de M. Jean-Pierre Leyvraz "Diminution des indemnités de chômage"; interpellation Luca Ferrini "rue du Simplon"; interpellation de Mme Nicole Haas Torriani "requête à TVRL".

#### **Discussion ouverte sur les communications de la présidence**

**M. Roland Divorne** intervient pour préciser que Mme De Quattro est bien radicale, et non libérale, comme il l'avait entendu prononcer par le Président.

#### **La parole n'est plus demandée sur les communications de la présidence**

#### **4. Communications de la Municipalité.**

Nous avons reçu des communications écrites de la Municipalité. Cette dernière a-t-elle d'autres informations à nous communiquer?

**Mme Marianne Huguenin**, syndique, félicite les trois députés de Renens élus: Mme Berseth, Mme Tinette Maystre et M. Olivier Golaz; elle remercie M. Jean-Jacques Ambresin pour les longues années de députation au service de la population. Elle annonce cinq informations orales, de Mmes et MM Maystre, Perretten, Clément, Golaz, Romano et elle-même, sur le **Plan de quartier 15A "En Belle Vue" – procédure référendaire.**

"En date du 7 mars dernier, le Conseil d'Etat a rejeté le recours déposé par les membres de l'Association pour la préservation des espaces verts du Parc des Paudex contre la décision de la Municipalité ouvrant un délai référendaire sur le plan de quartier 15A "En Belle Vue" dès le lundi 8 janvier 2007.

Cette décision pouvait faire l'objet d'un recours à la Cour constitutionnelle mais, cette possibilité n'a pas été utilisée.

Le Conseil d'Etat a retenu que le fait de faire partir le délai référendaire dès le 8 janvier ne constituait pas une décision arbitraire. Il est relevé que les référendaires ont été informés suffisamment tôt et disposaient de tout le temps nécessaire pour organiser la récolte de signatures.

Dès lors, on peut constater, qu'à l'issue du délai référendaire de 20 jours, aucune demande de référendum n'a été déposée au Greffe municipal.

Le Conseil d'Etat a par contre retenu que la loi sur l'exercice des droits politiques comportait une lacune et que le législateur n'avait pas réglé la problématique spécifique du point de départ du délai référendaire s'agissant des plans d'affectation et de leurs règlements. Après avoir examiné les différentes possibilités de combler cette lacune, le Conseil d'Etat en est arrivé à la conclusion que la solution retenue par la Commune de Renens, soit celle consistant à faire partir le délai dès la publication de l'approbation préalable du Canton, était la plus opportune.

Dès lors, cette affaire est réglée sur le plan du délai référendaire. Par contre, sur le plan juridique un recours est encore pendant devant le Tribunal administratif; nous espérons que celui-ci se prononcera avant l'été."

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, répond au vœu de M. Jean-Pierre Rouyet, qui demandait que la Municipalité envisage de créer de nouveaux lieux d'affichage libre. La Municipalité a étudié la question et fait le bilan de la situation. Nous disposons actuellement de huit toupies culturelles, nommées aussi parfois cônes ou cornets de glace. Ces éléments de mobilier urbain sont fournis par la SGA (Société Générale d'Affichage) et sont présents dans d'autres villes romandes. Certaines toupies sont fort sollicitées, d'autres le sont moins. Il a donc été décidé d'en déplacer trois, clairement sous-utilisées, à des endroits plus stratégiques et de compléter l'offre avec trois autres éléments à acquérir encore. Leur localisation précise sera indiquée sur le site internet de la commune et peut également être demandée auprès des services communaux. La Municipalité espère ainsi répondre au vœu exprimé et faciliter les moyens d'expression à disposition du public.

**M. Michel Perretten, Municipal** intervient au sujet de l'entretien des arbres de la place du Marché et de ses abords: "Chaque début d'année, il est procédé à la taille des arbres par les jardiniers communaux. Concernant la place du Marché, il a été constaté que certains arbres étaient en mauvais état.

Dès lors, la Direction du secteur Environnement et Maintenance a mandaté une entreprise spécialisée dans le soin aux arbres afin d'effectuer une expertise et un diagnostic des arbres situés sur cette place et ses abords.

Cette analyse s'est portée sur dix-neuf arbres et le résultat est le suivant :

- huit d'entre eux sont en bonne santé ;
- sept arbres méritent une taille d'allègement du bois mort ou de branches devenues potentiellement dangereuses ;
- des trois arbres restants qui sont « en fin de vie », seul le tilleul situé devant la pharmacie des Arcades sera enlevé car il y a un risque de chute de branches sèches. L'abattage de ce tilleul va se faire dans les plus brefs délais par les jardiniers communaux. Les tailles ont déjà eu lieu.

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'état de ces arbres, vous pouvez consulter le rapport au Centre Technique Communal."

**M. Jean-François Clément, Municipal**, désire répondre à l'interpellation de M. Jean-Marc Reymond à propos de l'hébergement d'une application sur un serveur externe à la commune de Renens. Cette solution a été retenue pour une application, qui permet de gérer le parc

informatique, uniquement pour des raisons de coût. En effet, cette solution permet d'économiser fr. 3'500 par année, face à un contrat où le logiciel aurait été acheté. "Mais on aurait eu la place sur notre propre serveur pour le conserver."

**M. Olivier Golaz, Municipal** annonce que, suite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Eugène Roscigno du mois de septembre 2006, concernant la limitation à 50 km/h de la vitesse maximale autorisée sur la rue de Cossonay (RC 251b), une signalisation a été mise en place, qui signifie que le 50 à l'heure est maintenant de mise avec une signalisation renforcée pour bien mettre les automobilistes en garde. Il considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. Eugène Roscigno.

**Mme Myriam Romano, Municipale**, annonce l'ouverture de la saison d'animation Pl. Marché le 28 avril. En cette législature s'adressant particulièrement à la jeunesse, il y aura, en plus de la fanfare la Clé d'Argent, des activités proposées aux jeunes.

### **Discussion sur les communications de la Municipalité:**

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) remercie la municipale Tinetta Maystre pour la réponse à son vœu concernant l'affichage libre, qui va effectivement dans le sens demandé. Il est satisfait de cette réponse.

**M. Eugène Roscigno** (PSR) rappelle que lors de sa première intervention, en 2003, au sujet de la route de Cossonay, le commandant de police, soutenu par son Municipal, disait qu'il était impossible de changer quoi que ce soit. Il voit qu'en changeant de Municipalité et de commandant de police, les choses avancent. Il tient à remercier le commandant qui l'a reçu. Le sujet a été traité en six mois, merci.

**Mme Nicole Divorne** (Fourmi rouge) "Je tiens à remercier Madame la Municipale Myriam Romano pour sa réponse complète et soignée à mon interpellation relative à la répartition des élèves de Renens. Je me réjouis de suivre l'évolution de ce dossier, par exemple au sujet de la bibliothèque de Verdeaux ou du futur éventuel gymnase de la Planta.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que la municipalité veille à maintenir un équilibre entre les sites de Verdeaux et du Léman. Nous constatons, en effet, dans la réponse de la municipalité qu'une seule classe de VSG est actuellement présente sur le site de Verdeaux. Il serait pour le moins dommageable pour l'équilibre entre les deux sites, que Verdeaux ne soit plus fréquenté que par des VSO.

Il est par ailleurs réconfortant pour notre population de savoir que le maintien des liens sociaux, que le bien-être des enfants et que l'égalité des chances de tous les élèves face à la scolarité font partie des priorités et des préoccupations de notre municipalité."

**La parole n'est plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.**

## 5. Communications éventuelles de la Commission des finances.

**M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances, lit son rapport:

### **Préavis 15-2007 : Système de management environnemental – Création d'un poste de responsable environnemental au Centre Technique Communal.**

Historiquement, la Municipalité a envisagé la création d'un mandat de délégué (externe) assigné à la gestion des déchets. Cette idée a été mise de côté au profit d'un poste de spécialiste de la gestion des déchets, fixe et à 100 %. Il a été estimé qu'un tel poste permet un meilleur suivi.

La Commission des Finances s'interroge sur les diminutions de charge à moyen et long terme puisque des déchets mieux triés rapportent plus (en Suisse-Allemande par exemple, la valeur ajoutée du papier recyclé est supérieure par rapport au papier recyclé Suisse-Romand parce qu'il est exempt de carton). Quelles sont les incidences de ce préavis avec l'introduction de la nouvelle loi sur les déchets ? Il nous a été dit que la réponse municipale serait donnée ce soir.

La Commission des Finances souhaiterait finalement que le salaire du fonctionnaire soit inscrit en terme chiffré plutôt qu'en classe (ici classe 12 – 15: à quel salaire cela correspond-il?).

#### **Concernant ce préavis, elle émet les deux vœux suivants :**

**Vœu 1 :** La Commission des Finances souhaite que l'échelle des traitements soit transmise à tous les conseillers, via la commission des Finances par exemple, chaque année (il est à noter que cette échelle a été transmise à la Commission des finances le 28 mars au soir).

**Vœu 2 :** La Commission des Finances souhaite une estimation de la diminution de charge entre la situation actuelle et la situation future en tenant compte du travail du responsable de la gestion des déchets.

Au vote, la Commission des Finances accepte les incidences financières par 9 oui et une abstention.

### **Préavis 17 : Agrandissement et rénovation du site scolaire du Léman (...) – Crédit de construction.**

Il nous est expliqué que le vœu de la Municipalité a été de ne pas « saucissonner » le projet et de le présenter au Conseil Communal via un seul préavis. La Commission des Finances conteste cette explication puisque la somme de Frs. 7'000'000. -- pour la réfection des façades du bâtiment existant n'a pas été prise en compte mais a été annoncée.

La Commission des Finances tient à rappeler – le préavis le précise d'ailleurs parfaitement – que le Conseil Communal s'exprime sur une somme de Frs. 35'510'000. -- correspondant à un devis basé sur le 60 % des soumissions rentrées.

Après avoir consulté le Plan des Investissements (2007 – 2011), la Commission des Finances relève que La rénovation et l'agrandissement du Collège du Léman y figure pour un montant de Frs. 29'000'000. -- . Cette plus-value d'environ Frs. 6'000'000. -- provient d'ajout en cours d'établissement du projet et notamment que certains travaux ont été englobés par souci d'économie ainsi que pour éviter la durée des désagréments dus aux travaux.

La Commission des Finances s'interroge sur le cas d'un dépassement durant la construction. Il nous est répondu qu'un nouveau préavis est présenté au Conseil Communal le cas échéant (selon la Loi sur les Communes).

Finalement, et c'est le point le plus important, la Commission des Finances s'inquiète quant au suivi d'un projet d'une telle ampleur, d'un éventuel « monitoring » financier global. Une structure a-t-elle été mise en place pour maîtriser les coûts, et si oui, laquelle ?

**Elle émet les deux vœux suivants :**

**Vœu 1 :** La Commission des Finances demande à ce qu'un Chef de Projet soit nommé (hors du mandat de l'ingénieur/architecte).

Vœu 2 : Que ce Chef de Projet « Collège du Léman » renseigne le Conseil Communal, via la Commission des Finances, à intervalle régulier et, trivialement, en cas de surprise financière.

Au vote, la Commission des Finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

**Préavis 18-2007 : Création d'une Association de Communes pour la gestion de la « Sécurité publique dans l'Ouest lausannois » (...)**

Disons-le d'emblée, les incidences de ce préavis sont plus politiques que financières. Néanmoins, une somme de Frs. 89'631. -- étant demandée au Conseil Communal, la Commission des Finances se doit de s'exprimer sur les incidences financières.

Cette association, pour être acceptée, doit recevoir l'aval de toutes les Communes concernées par leur Conseil Communal, sans modification majeure du projet.

Il est à noter que l'échelle des traitements devrait rester identique à la situation actuelle tout en précisant que cette échelle devrait être harmonisée. La Commission des Finance restera vigilante quant à un éventuel risque de nivellement par le bas des salaires des fonctionnaires communaux.

Au vote, la Commission des Finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

**M. Jean-François Clément, Municipal,** annonce que le vœu N° 1 est partiellement résolu, puisque l'échelle des traitements a été adressée à la Commission des finances. Les autres vœux feront je pense l'objet des débats dans les commissions ad'hoc et seront intégrés ans leur discussion.

**La discussion n'est plus utilisée, la discussion sur les communications de la Commission des finances est close.**

**6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.**

**Mme Anne Holenweg, présidente** de la CARIC, lit son rapport:

"Si certain-e-s se posaient la question de savoir à quoi servait la CARIC, nous devons constater que depuis quelques mois, notre commission rempli à fond sa double vocation, et fait peut-être quelques envieux... soit – et pour mémoire :

? de participer aux débats sur la région, rassembler et synthétiser les documents issus de ces réflexions tant politiques que techniques, en tirer des idées, des pistes pour l'avenir de notre commune et le règlement des problèmes que la contiguïté impose à l'Ouest.

? d'examiner les préavis soumis au Conseil sous l'angle intercommunal

Ainsi, nous avons 4 points à notre ordre... du soir, soit quelques remarques à vous transmettre:

? **Le préavis pour rassembler les corps de police** de 8 communes est sur nos tables. La CARIC a pu profiter de la rencontre, agendée lors du dernier conseil avec M Golaz et son chef de service, pour avoir un exposé des motifs et une comparaison du projet « Police de l'Ouest » avec l'offre de « police unique » émanant de la gendarmerie cantonale. Divers documents nous ont été fournis à cette occasion. Une délégation de la CARIC s'est en outre rendue mardi à Bussigny pour écouter les rapports des 6 corps de police du district de l'Ouest.

Nous vous demandons dès lors – par soucis de cohérence et d’efficacité – que le préavis 18 nous soit transmis pour étude et rapport.

? En 1905, dans la Gazette de Lausanne, un journaliste écrivait « autour de la nouvelle gare de Renens, une ville est née... Qui a la particularité peu commune d’être à cheval sur 4 communes ! » Cette particularité a été longtemps un handicap. Mais les communes de l’Ouest montrent aujourd’hui une maturité qui permet enfin de dessiner ensemble notre avenir commun. La CARIC s’en réjouit. Nous serons présent-e-s à la soirée du 2 mai **sur l’avenir du secteur de la gare.**

? Au tout début du XXème siècle encore un éminent géographe vaudois – dont j’ai malheureusement oublié le nom mais que je m’engage à retrouver - parlait de la fusion qui permettraient de rendre cohérent et mieux gérable cette espace urbain. **Le postulat Barraud** remet un siècle plus tard cette question sur le tapis de ce conseil. Certains penseront qu’il est temps ! Nous avons examiné ce postulat lors d’une première séance tenue le 27 février, en l’absence – en raison de problèmes d’agenda - du postulant et de la syndique, qui l’un et l’autre aurait voulu pouvoir s’exprimer... Notre rapport aurait été prêt, mais nous avons préféré attendre de pouvoir rencontrer Olivier Barraud et Marianne Huguenin, pour le finaliser et vous le présenter : Ce sera je l’espère chose faite pour notre prochain conseil. Contrairement à ce que d’aucun disait, notre avis n’a pas l’obligation de se limiter à des questions de forme, mais - comme tout préavis - peut toucher aussi au fond (voir règlement communal, articles 51 et 53)... Nous profiterons donc de notre réponse le mois prochain pour vous transmettre à tous les documents qui fondent notre argumentation, car comme certains d’entre vous le savent, le postulat Barraud touche des questions qui sont au centre des réflexions de la CARIC depuis son origine soit depuis près de 10 ans !

? Dernier point : La CARIC s’étonne de n’avoir pas reçu directement copie de l’invitation à l’AG de **Lausanne-Région** fixée – comme le Président vient de nous le dire – au 19 avril prochain à 17h. Nous aimerions être dorénavant tenus au courant de ces séances plus tôt... que nous puissions nous assurer d’être présents.

Merci de votre attention et de votre accord pour que la CARIC se charge du préavis 18...

**Marianne Huguenin, Syndique**, précise que la Municipalité vient de recevoir il y a un jour ou deux l’invitation pour l’Assemblée générale de Lausanne-région. Elle va vérifier qui la fait parvenir à la CARIC.

**La discussion n'est plus utilisée, elle est close.**

## **7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.**

**M. Jean-Jacques Ambresin**, rapport de la commission de gestion de l’ARASOL (Association pour la Régionalisation de l’Action Sociale dans l’Ouest Lausannois):

**"Bref historique:** Avant 1997, chaque commune avait la possibilité de faire bénéficier ses habitants d’un service social, même si aucune disposition légale ne l’y obligeait. Ce type d’organisation a rapidement montré ses limites, en particulier suite aux changements économiques et sociaux auxquels notre canton a été confronté depuis le début des années 90. Le système engendrait notamment une migration des bénéficiaires de l’aide sociale des communes périphériques vers les communes urbaines.

Afin de trouver une solution à ce problème, le Canton a alors décidé de mener une expérience pilote dans quatre régions (Bex, Morges, Nyon et Yverdon). En 1996, suite aux résultats positifs de l’expérience, est créée la Régionalisation de l’Action Sociale (RAS). Du fait de

structures préexistantes, la régionalisation a pu se faire rapidement dans les sept communes de l'Ouest lausannois par la constitution, en 1997, de l'ARASOL (Association pour la Régionalisation de l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) et la mise en place du CSR (Centre Social Régional).

De 1997 à 2005, notre canton a connu deux types de régimes d'aide financière : le RMR (Revenu Minimum de Réinsertion) destiné aux chômeurs en fin de droit et l'ASV (Aide Sociale Vaudoise) destinée aux personnes présentant d'autres problèmes.

En 2006, les bases légales sont modifiées afin de créer un régime d'aide financière unique, le RI (Revenu d'Insertion). Les objectifs visés sont une harmonisation des pratiques sociales et administratives, un barème d'aide financière qui ne traite pas différemment les citoyens selon l'origine du besoin financier.

**Activités en 2006:** La mise en place de la nouvelle référence légale a généré une importante augmentation du volume de travail des collaborateurs du CSR. Il a fallu quasi simultanément boucler les dossiers RMR/ASV et reconstituer les dossiers RI, tout en assurant le paiement des prestations aux bénéficiaires.

Au plan du volume des dossiers traités, la tendance constatée en 2005, soit une légère diminution du nombre de personnes arrivant en fin de droit de l'assurance chômage, s'est confirmée en 2006, grâce à la reprise économique. Malheureusement, le mouvement s'inverse début 2007. A noter qu'une partie des personnes en fin de droit sont dans des parcours professionnels offrant le moins de chances de réinsertion, notamment en raison de leur peu de formation et de leur âge relativement élevé. A l'autre extrémité de la vie professionnelle, le nombre de jeunes ne trouvant pas d'apprentissage ou d'emploi est en hausse.

**Collaborateurs du CSR:** Au 31 décembre 2006, le CSR comptait 35 collaborateurs pour 26,6 EPT auxquels il faut ajouter 2 apprenties. Pour cerner la réalité de plus près, il faudrait compléter cette photographie par le film des événements de l'année. Entre autres éléments, signalons que le budget élaboré par le SPAS prévoyait une dotation moyenne de 27,45 EPT alors que la moyenne effective pour notre CSR a été de 25,27 EPT sur l'année. Cette différence provient du fait qu'entre ce qui est prévu et l'engagement de nouveaux collaborateurs, il se passe forcément un certain temps. Par exemple, pour des raisons pratiques, les postes d'enquêteurs n'ont été repourvus qu'en fin d'année. Passons sur d'autres détails de réorganisation interne pour relever néanmoins un renforcement de la réception, ceci dans le but de diminuer le temps d'attente et augmenter la confidentialité. Ce rapport serait incomplet s'il ne disait rien du problème de manque d'espace dont souffre le CSR depuis plusieurs années que ce soit pour les collaborateurs ou pour l'archivage. Des démarches sont actuellement en cours pour trouver les locaux nécessaires.

En raison de décisions de réorganisation prises à l'échelon cantonal, a été engagé un Agent régional d'assurances sociales (AR). Ce dernier participera à des séances de travail réunissant l'ensemble des AR vaudois, séances visant à coordonner la formation, à uniformiser les pratiques à l'échelon cantonal ou encore à échanger des informations. Sans disposer d'un Agent régional, notre région n'y participerait pas. Ce poste est estimé entre 25 et 30 % d'un EPT et confié au Chef du Service des Affaires sociales de Chavannes-près-Renens en accord avec dite commune.

**Collaboration avec des services extérieurs:** Les liens et les contacts entre le CSR et les services extérieurs se tissent au travers de rencontres, régulières avec certains partenaires, occasionnelles avec d'autres. Ces partenaires sont au nombre d'une vingtaine. Au niveau cantonal, un accent particulier a été mis, en 2006, sur le développement des mesures de formation pour les jeunes dans le cadre du projet FORJAD (FORmation pour Jeunes Adultes), en collaboration avec les départements de la Santé et Action sociale et celui de la Formation et Jeunesse.

**Organes et Commission de gestion des communes membres de l'ARASOL:** Ces organes sont constitués d'un Conseil intercommunal de 7 membres (1 municipal -e par commune) et qui remplit le rôle de « conseil communal », d'un Comité de direction de 7 membres aussi (1 autre municipal - e par commune) qui correspond à la « municipalité » et d'une commission de gestion de 14 membres (2 conseillers communaux par commune), commission qui examine la gestion et les finances de l'association. Pour Renens, ces personnes sont respectivement Mme Marianne Huguenin, M. Jacques Depallens, Pascal Montemari et Jean-Jacques Ambresin pour la première année de la législature.

**La commission de gestion** s'est réunie à deux reprises au cours de l'exercice « politique » actuel (juillet 2006 – juin 2007). Dans sa première séance du 4 octobre 2006, elle s'est constituée, a reçu une information sur la régionalisation de l'action sociale et le mandat du CSR et, d'autre part, a accepté le budget pour 2007. Dans sa deuxième séance, tenue le 27 mars dernier, elle a adopté les comptes 2006 de l'ARASOL et le rapport d'activité de l'association pour la même année. Quant aux comptes 2006, ils ont fait l'objet d'un examen détaillé de votre commission, laquelle a le plaisir de vous annoncer que l'exercice dégage un excédent de financement qui permettra de constituer une réserve de Fr. 214'260.40 et de restituer Fr. 58'730.50 aux communes adhérentes, soit Fr. 20'041.15 à celle de Renens. Enfin, le président et le rapporteur participent aux séances du Conseil intercommunal consacrées au budget et aux comptes."

**La discussion n'est pas utilisée.**

**8. Préavis No 13 - Indemnité pour les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus de membres du Conseil communal - Modification du Règlement du Conseil communal.**

Mme Elodie Golaz, présidente-rapporteure.

La commission chargée d'étudier le préavis No 13 s'est réunie le mercredi 21 février 2007, à la salle de spectacles. Elle était composée de Mmes et MM. : Karine Clerc Ulloa, Thierry Oppikofer, Marta Pinto, Jean-Daniel Roulier, Line Rouyet, Michele Scala et Elodie Golaz, présidente rapporteure.

La commission se base sur le premier rapport, qui n'a pas été modifié.

Un tour de table est effectué, afin de savoir si un commissaire souhaite apporter un complément à ce dit rapport. Ce ne fut pas le cas.

La parole n'étant pas demandée la commission passe au vote.

C'est par cinq voix pour et deux voix contre que le préavis est accepté.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Elodie Golaz lit les conclusions du rapport:

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No13 de la Municipalité, du 12 février 2007,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'indemniser les membres du Conseil communal pour les frais de garde de leurs enfants de moins de 12 ans, pendant les séances du Conseil ainsi que pendant les séances de commissions désignées par le Conseil communal ou de la Municipalité;

ACCEPTE à cet effet de modifier l'article 15 du Règlement du Conseil communal comme suit:

Alinéa 14: sur proposition de la Municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la Municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Il fixe également les indemnités pour les frais de gardes des jeunes enfants;

ADOPTE le règlement d'application fixant les modalités d'attribution de l'indemnité, élaboré par le bureau du Conseil communal.

Financement: Les indemnités pour frais de garde des jeunes enfants seront comptabilisées dans le compte No 1000.3060 – Indemnisations et remboursements de frais.

**Au vote, ces conclusions sont acceptées à une bonne majorité**

9. **Préavis No 14 Création d'une Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire - Modification du Règlement du Conseil communal. M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur**

La commission chargée d'étudier le préavis N° 14 concernant la modification du Règlement du Conseil communal pour la création d'une Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire s'est réunie à l'issue de notre dernier Conseil le mercredi 21 février 2007, ici-même. Elle était composée de Messieurs Olivier Barraud, motionnaire, Roland Divorne, Nicolas Freymond, Raymond Gauthier, Ali Hemma-Devries, Philippe Pache, Pierre-Yves Saugy et Daniel Rohrbach, président-rapporteur.

La commission remarque quelques différences par rapport à sa proposition faite au conseil communal. Celles-ci portent sur deux points :

1. La numérotation des articles traitant de cette commission.
    - La commission n'a pas d'objections à faire quand à la numérotation
  2. Le nombre minimum de membres de cette commission
    - La commission s'était inspirée de la commission de finances pour fixer le nombre minimum de commissaires, alors que la municipalité, suivant en cela le bureau du Conseil, s'est inspirée de la CARIC. La commission n'a pas d'objections à fixer le nombre de commissaires sur la même base que la CARIC, d'autant plus que ce nombre sera déterminé lors de l'élaboration de la convention de législature réglant les nombres et le tournus des commissions.
- La discussion n'étant plus demandée, la commission passe au vote. Les conclusions telles que présentées sont acceptées à l'unanimité.

### **Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.**

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) annonce que son groupe, La Fourmi Rouge, l'approuve, tant il est important que des commissaires issus de notre Conseil puissent régulièrement se réunir pour discuter et suivre l'avenir urbanistique de notre commune.

La Fourmi rouge pense toutefois que l'ancienne commission d'urbanisme conserve tout son sens. Désignée par la Municipalité, cette commission consultative réunit des personnes qui peuvent être extérieures à notre conseil et constitue une référence et une compétence en matière d'urbanisme.

Le groupe Fourmi rouge souhaite donc que cette commission soit maintenue et que, suivant les circonstances, elle puisse travailler de pair avec la nouvelle commission permanente.

Il pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité désire-t-elle conserver la commission consultative d'urbanisme ?
2. Si non pourquoi ?
3. Si oui, comment voit-elle son rôle à l'avenir ?

**Mme Tinetta Maystre**, Municipale (Urbanisme) annonce que si le Conseil décide de la nomination d'une commission permanente, la Municipalité ne voit pas la nécessité de conserver une commission consultative, pensant que ce serait un élément de surcharge pour les conseillers communaux, et de plutôt pratiquer une politique d'information plus transparente, des soirées publiques, des moments d'informations publics et d'échanges publics et participatifs. A priori, la municipalité ne pensait pas garder de commission consultative

**M. Jean-Pierre Rouyet** comprend les arguments de Mme Maystre. Mais il pense cependant que la commission consultative avec des personnes de l'extérieur peut réunir notamment des urbanistes, des personnes très compétentes qui peuvent servir de référence à la Municipalité, et ce n'est pas forcément le cas pour les commissaires qui seront présents dans la nouvelle commission d'urbanisme que nous allons créer. Bine sûr, ces personnes issues de ce conseil seront des personnes intéressées par les questions d'urbanisme, puisqu'elles vont se proposer pour faire partie de cette commission, mais il serait bien que la Municipalité puisse avoir un autre groupe de référence, constitué notamment de personnes externes et professionnelles en cette matière.

**Laurent Desarzens** (Les Verts) ne comprend pas bien la question de M. Rouyet. La Municipalité a des moyens de mandater des bureaux extérieurs de cas en cas et selon les projets. Il n'est pas sûr qu'il faille encore surcharger avec un groupe de travail quelconque. Il demande si cette commission aurait un rôle créatif, c'est-à-dire la possibilité de faire également des propositions. La réponse à cette question n'est pas obligée de venir ce soir.

**La parole n'est plus demandée. La discussion est close. M. Rohrbach lit les conclusions.**

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 14 de la Municipalité, du 12 février 2007,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la modification de l'article 40 du Règlement du Conseil communal ci-dessous.

Article 40 – Dans la première séance de chaque législature, le Conseil nomme pour cinq ans :

- a) une commission de gestion;
- b) une commission des finances;
- c) une commission de recours en matière d'impôts;
- d) une commission permanente des affaires régionales et intercommunales;
- e) une commission des pétitions;
- f) une commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- g) ses délégués aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements, dont la Commune fait partie.

Ceux-ci rapportent au Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités;

ADOPTE la rédaction d'un nouvel article 45Bis au Règlement du Conseil communal, dont la teneur est la suivante :

Article 45Bis – La commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire est composée de 5 membres au moins; elle statue lors de tous les examens des préavis municipaux concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire communal (modification du plan d'affectation, modification du réseau routier, acquisition et vente de surface, constructions, etc.). Elle peut être chargée de l'examen de ces préavis.

La Municipalité informe cette commission sur les divers projets et fait part de l'évolution des études en cours. Des séances d'information sont prévues à cet effet, à la demande de la Municipalité ou de la commission.

Cette dernière rapporte, si nécessaire, lors des séances du Conseil et peut en tout temps faire part de son avis au Conseil ou à une commission si elle le juge nécessaire.

Financement : Les jetons de présence liés à la création de cette Commission seront comptabilisés dans le compte No 1000.3003 – Jetons de présence.

**Au vote, les conclusions de ce préavis sont adoptées à une large majorité.**

### **9. b Nomination d'une commission**

**Le Président**, vu que plusieurs points n'ont pas encore été réglés quant au nombre de commissaires (neuf ou douze), à la manière de désigner la présidence, propose une suspension de séance de 15 minutes, pour que les présidents se rencontrent, qu'on décide peut-être des noms à présenter. La séance reprendra à 21 h 30.

A la reprise de la séance, le Président annonce qu'il a été décidé douze membres. Il faut que tout le monde soit d'accord. Il ouvre la discussion.

**M. Ali Hemma-Devries**, au nom du groupe Fourmi rouge, demande ce que signifie cette urgence, de devoir absolument nommer cette commission ce soir. Le groupe Fourmi rouge propose qu'elle soit nommée à neuf membres, pour pouvoir laisser de la place à des personnes qui voudraient rejoindre à certains moments les travaux de cette commission

**Le Président** précise qu'il n'y a aucune obligation de nommer la commission aujourd'hui. Si les partis n'arrivent pas à s'organiser aujourd'hui, on peut leur donner un délai. Il est d'avis que c'est à l'unanimité des partis que cette commission doit être nommée. Si un parti n'est pas d'accord de la nommer aujourd'hui, il faut repousser la nomination de cette commission au Conseil prochain.

**M. Olivier Barraud** (PSR) reconnaît qu'il n'y a pas d'extrême urgence. Mais comme on a accepté de mettre cette nomination à l'ordre du jour, il ne lui semble pas utile de réunir les présidents de partis pour savoir si ce sera une commission à neuf ou à douze. On n'est effectivement pas à un mois près, mais comme il y a passablement de projets qui sont en route, plus tôt cette commission peut commencer son travail, mieux c'est. Il trouverait regrettable qu'on renvoie cette commission: le Conseil communal a accepté ce rapport, il a accepté qu'on mette ce point à l'ordre du jour, il prie le conseil de nommer cette commission.

**Le Président** demande au groupe Fourmi rouge s'il accepte de procéder à la nomination d'une commission déjà ce soir. Réponse lui est donnée qu'il faut faire voter le Conseil.

Au vote, une large majorité du Conseil décide de procéder à la nomination de cette commission ce soir.

Commission à douze membres. Le président demande au Conseil s'il est d'accord avec la commission à douze membres. Au vote, la commission à douze membres est acceptée.

Du groupe Arc-en-ciel

Du groupe socialiste

Du groupe RCDR

Du groupe Les Verts

Du groupe Fourmi rouge

M. Pierre-Yves Saugy

Mme Rose-Marie Prêtre

M. Jean-Jacques Ambresin

Mme Line Rouyet

Mme Laure Montalbano

M. Eric Aeschlimann

M. André Von Gunten

M. Raymond Gauthier

M. Laurent Desarzens

M. Jean-Pierre Rouyet

Mme Raquel Vega

M. Ali Hemma-Devries

**10. Préavis No 15 : Système de management environnemental – Création d'un poste de responsable environnemental au Centre technique communal.**  
**Dépôt du préavis – Discussion préalable**

Nomination de la commission:

Du groupe Fourmi rouge : M. Vincent Keller, président et Mme Rose-Marie Matti

Du groupe Les Verts : M. Mathias Abderhalden

Du groupe socialiste : M. Luca Ferrini et M. Christophe Kocher

Du groupe RCDR : Mme Gisèle Martin et M. Pascal Golay

Du le groupe Arc-en-ciel : M. Pierre-Yves Saugy

**11. Préavis N° 17 - Agrandissement et rénovation du site scolaire du Léman comprenant de nouvelles salles de classes, une salle de gymnastique double, une salle polyvalente, la création d'un APEMS, l'agrandissement de la bibliothèque scolaire et publique, la transformation des rez-de-chaussée, la réfection de la toiture du bâtiment existant et le transfert du pavillon du Léman - Crédit de construction.**  
**Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) souligne l'importance du préavis. Il est très heureux de voir ce préavis arriver, après avoir déjà vu les plans, visité les maquettes, il se réjouit de cette construction.

Nomination de la commission:

Pour le groupe RCDR : MM. Jean-Marc Dupuis (président) et Pascal Montemari

Pour le groupe Arc-en-ciel : M. Bastien Reymond

Pour le groupe Les Verts : Mme Nathalie Kocher

Pour le groupe socialiste : M. Pascal Ruschetta et M. Luca Ferrini

Pour le groupe Fourmi rouge : M. Jean-Pierre Rouyet et Mme Arielle Bonzon.

**12. Préavis N° 18 Création d'une Association de communes pour la gestion de la "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois" et adhésion -Adoption des statuts de cette association - Versement d'une contribution d'investissement pour le démarrage et prise en compte des contributions annuelles dédiées à la gestion de l'association.**  
**Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

Le président met au vote la demande de la CARIC de traiter cet objet.  
 C'est à l'unanimité que ce préavis est renvoyé à la CARIC.

### **13. Propositions individuelles et divers.**

#### **Résolution de M. Daniel Rohrbach sur la 3ème voie CFF entre Renens et Genève**

**M. Daniel Rohrbach** (PSR): "J'aimerais revenir sur les déclarations de vendredi dernier de M. le Conseiller Fédéral Moritz Leuenberger qui s'est exprimé dans la presse plus particulièrement sur la 3ème voie CFF entre Lausanne et Genève.

La situation aujourd'hui est la suivante :

25'000 pendulaires empruntent chaque jour la liaison Lausanne-Genève avec comme conséquence des trains bondés aux heures d'affluence, des voyageurs obligés de faire le trajet debout dans le couloir et des trajets trop longs dus à la cohabitation entre trains Intercity et trains régionaux. Je ne parle pas de l'engorgement du trafic autoroutier, si quelqu'un a essayé une seule fois de rallier Genève par l'autoroute aux heures de pointe, il aura constaté de lui-même la saturation de celle-ci et saura de quoi je parle.

La situation demain :

Avec le développement démographique général du canton et la mise en application du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges), la quantité de pendulaires devrait doubler d'ici 15 ans. Les trains à 2 étages ne suffiront pas !

Face au danger des émissions de CO2, nous nous devons de proposer des alternatives au transport individuel et de développer des transports publics "accessibles".

C'est pourquoi je vous propose, au nom du Parti Socialiste de Renens, de voter une résolution formée de trois volets, ou si vous préférez des trois résolutions suivantes.

#### **La première, est adressée à M. le Conseiller Fédéral Moritz Leuenberger**

" M. le Conseiller Fédéral,

*Le Conseil Communal de Renens dans sa majorité (ou à la majorité absolue, je laisse le soin au Président de choisir en fonction de notre vote) vous demande de réexaminer votre position face à la réalisation de la 3ème voie CFF entre Lausanne et Genève. Celle-ci est absolument prioritaire et doit être réalisée dans les meilleurs délais et ne saurait souffrir des dépassements financiers liés à la réalisation des NLFA.*

*Le Conseil Communal de Renens demande au gouvernement fédéral de respecter ses engagements et de réaliser la 3ème voie CFF Lausanne-Genève dans les plus brefs délais."*

#### **La deuxième, est adressée au Conseil d'Etat,**

"Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

*Les déclarations de Monsieur le Conseiller Fédéral Moritz Leuenberger dans la presse concernant la réalisation de la 3ème voie CFF entre Lausanne et Genève nous ont choqués.*

*Le Conseil communal de Renens dans sa majorité (ou à la majorité absolue, je laisse le soin au Président de choisir en fonction de notre vote) vous demande de tout entreprendre pour que ce tronçon se fasse dans les meilleurs délais et appuie ainsi la résolution prise mardi 27 mars par les députés vaudois."*

#### **La troisième résolution enfin, s'adresse à notre Municipalité,**

"Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

*Le Conseil Communal vous demande de prendre position publiquement et d'intervenir, de soutenir, et de tout faire ce qui est en votre pouvoir afin que la réalisation de la 3ème voie CFF entre Lausanne et Genève se réalise sans délais".*

Je souhaiterais si vous acceptez ces résolutions, qu'une copie pour information soit envoyée à la direction générale des CFF.

Je vous demande de voter ces trois résolutions en bloc."

### **Le président ouvre la discussion**

**Marianne Huguenin, Syndique**, félicite M. Rohrbach et le Parti socialiste pour cette résolution: Bien sûr, la Municipalité appuiera cette résolution. La Municipalité est aussi active dans ce dossier, à tous niveaux. C'est un des dossiers essentiels du PALM (Plan d'agglomération Lausanne-Morges), il y a eu une série de rencontres avec le Conseil d'Etat pour le pousser à prendre position et à être actif dans ce domaine; c'est au cœur du PALM, la quatrième voie Lausanne-Renens qui, elle, est déjà dans le ZEB (investissements futurs des CFF), la troisième voie, on en a besoin pour tout le développement du RER vaudois. Une des manières pour nous de faire avancer ce sujet, c'est de s'occuper de notre gare de Renens, et de faire avancer les projets précis concernant notre gare. C'est pourquoi l'assemblée du 2 mai sur la requalification des espaces publics autour de la Gare et l'insertion des transports est extrêmement importante. La façon concrète d'aider pour cette troisième voie, c'est en faisant avancer nos projets propres de la Gare de Renens, qu'ils puissent "être dans le train qui part à Berne" pour les crédits du trafic d'agglomération. La Municipalité invite vivement le Conseil à voter cette résolution, idéalement à l'unanimité.

**M. Thierry Oppikofer** (Les Verts) : "En effet, la 3ème voie cff fait partie des préoccupations principales des Verts depuis de nombreuses années. Nous l'avons demandée et soutenue déjà au niveau cantonal et fédéral. Il y a effectivement urgence de réaffirmer à tous les niveaux cette demande de 3ème voie CFF entre Renens et Coppet. Le groupe des Verts de Renens soutient donc les résolutions demandant cette voie CFF supplémentaire."

**M Laurent Desarzens** (Les Verts) soutient les propositions de M. Rohrbach. Il demande qu'on amende la lettre à Berne, en lui ajoutant un argument émotif, par exemple pour faire part du désarroi ou de l'impatience des usagers, par rapport à la surcharge des trains des pendulaires. Pourquoi ne pas rajouter quelques lignes?

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) trouve que la proposition est bien élaborée. Il n'est pas opposé à ce qu'on l'amende, mais il faut le faire tout de suite, car il serait dommage qu'on ne la vote pas ce soir. Il, demande une phrase précise sur laquelle on puisse voter.

**M. Jean-Jacques Ambresin** (PSR) trouve difficile de rédiger un texte à 72 personnes. L'essentiel à ses yeux est que la résolution parte, et qu'à Berne ou à Lausanne on sache que la commune de Renens a écrit. Qu'il y ait quelques lignes en plus ou en moins ne change rien sur le fonds.

**M. Marc Chambaz** (Les Verts) Ce matin à 8 h. à la radio suisse romande, nous entendions un débat avec M. Keller. La Zurich nationale se pose en centre de la Suisse, nous regarde, nous, petits Vaudois, petits Suisses romands, comme des gens fort sympathiques, mais qui ne savent pas se battre. La lettre que propose M. Rohrbach est fantastique, j'aimerais la rendre plus visible. Je vous propose de faire des lettres ouvertes, d'être présents dans la presse, comme le fait Zurich par rapport, notamment, aux Hautes écoles, le combat ne se joue plus au niveau d'une personne, il se joue au niveau d'une population. Voyageant souvent à Zurich, j'y ai vu le développement des transports publics, les investissements massifs qui ont été concédés par la Confédération et les cantons. En conclusion: publiez, rendez visible, mettez-la

sur le site internet, cela fait beaucoup plus "de foin" que simplement une lettre à nos politiciens.

**Mme Haas Torriani** (Fourmi rouge) va soutenir la résolution. Le groupe Fourmi rouge avait l'intention d'interpeller la Municipalité à ce sujet, il n'a plus besoin de le faire. Elle aimerait qu'on aille plus loin. Quand elle a entendu cela, elle avait envie de descendre dans la rue, d'aller manifester devant le Conseil fédéral. Pourquoi le Conseil d'Etat, les partis politiques, n'inviteraient-ils pas la population vaudoise à aller manifester devant le Palais fédéral? Le canton de Fribourg l'a déjà eu fait, les Conseillers d'Etat avaient invité la population à se manifester. En conclusion, elle voudrait qu'on aille plus loin.

**Marianne Huguenin, Syndique**, trouve qu'il faut retenir les suggestions qui ont été faites. Il y a eu une grosse mobilisation parmi les députés au Conseil national, les Conseillers d'Etat, et pas seulement les Vaudois, car cela concerne aussi les Genevois. Si on veut que les gens prennent le train, il faut qu'on puisse s'asseoir dans le train et ce n'est pas toujours le cas. Toutes les formes de mobilisation possibles devront être discutées et organisées. La Municipalité tâchera de mettre dans sa lettre l'émotion qui manquait à MM. Desarzens et Chambaz.

La discussion étant close, M. le Président la met aux voix. La résolution a trois volets bien distincts, qui seront votés en une seule fois, le vote unique étant répercuté sur les trois positions.

**Au vote, la résolution est acceptée à l'unanimité.**

#### **M. Michele Scala, Postulat : La Municipalité étudie la possibilité de créer un espace « tags et graff ou graffiti » pour les jeunes**

Ce postulat peut paraître bien banal, au regard des autres points que nous avons traités aujourd'hui, mais la jeunesse mérite autant de respect que ces thèmes. Cette intervention est aussi à mettre en relation avec les 10 ans de la signature des droits de l'enfant d'une part, et d'autre part avec la venue d'une école d'art à Renens.

Les modes d'expression des jeunes sont multiples et variées. Cela va de l'écriture aux sms, aux blogs et justement aux tags. Or à Renens manque un espace public où les jeunes peuvent écrire ou dessiner librement des messages picturaux, contrairement à d'autres villes, comme Lausanne par exemple, qui mettent à disposition des « tagueurs » des espaces d'expression artistique.

Pour le Petit Larousse illustré, « le tag est un graff ou graffiti tracé ou peint, caractérisé par un graphisme proche de l'écriture et constituant un signe de reconnaissance. Il comporte donc un ou des graffitis qui est une composition picturale à base calligraphique bombée sur un mur, une paroi. Le graffiti est un dessin griffonné ou gravé à la main sur un mur ».

Les tags ont pour but la transmission artistique d'un message personnel et, comme pour les affiches, nécessitent un espace ou un lieu public. Ce lieu doit être bien situé et assez visible.

Sur le plan financier la création d'un espace « tag » réduit également les frais de nettoyage des murs, donne plus de couleurs aux lieux publics et rend même plus agréable des passages considérés comme difficiles.

Je propose donc au Conseil communal le **postulat** suivant :

La Municipalité étudie la possibilité de créer un espace « tags et graff ou graffiti » pour les jeunes dans un lieu central et visible.

Les signataires : Gian Luca Ferrini, Mady Keita, Michele Scala.

**Mme Myriam Romano, Municipale** accepte d'étudier ce postulat. C'est clairement un mandat à donner à notre délégué jeunesse. Mettre à disposition des endroits pour pouvoir effectuer des graffs et des tags, il faut d'abord que les jeunes puissent s'approprier ces endroits. Mme Romano va voir avec Mme Maystre pour trouver les lieux propices. Il faut savoir que lors du chantier de la Place du Marché, un certain nombre de palissades seront disponibles aussi pour pouvoir décorer ce chantier. A l'occasion de Renens, capitale culturelle, un certain nombre d'artistes avaient fait des toiles qu'on pourra fixer à cet endroit. D'autres créations artistiques seront naturellement les bienvenues. La Municipalité va réfléchir à d'autres endroits.

**M. Michel Perretten, Municipal** rappelle le passage sous route derrière la Grande salle. "On n'avait pas payé le tagueur, mais on y avait payé la peinture".

**Au vote, ce postulat est renvoyé à la Municipalité** pour étude et rapport à une confortable majorité.

**M. Jean-Pierre Leyvraz, Interpellation sur les effets de la diminution des indemnités de chômage:**

"Il y a quelques jours le Conseil Fédéral décidait d'enlever d'un seul coup 120 jours d'indemnités aux chômeurs âgés de notre région, avec effet immédiat au 1er avril. Je ne sais pas si les responsables de cette action ont pensé plus de 3 secondes aux conséquences de leurs actes, mais nous, nous sommes bien obligés de le faire.

J'aimerais donc poser les questions suivantes.

- Dans la zone de notre Centre Social Régional, combien de personnes sont-elles privées d'un seul coup de mois d'indemnité ?
- Combien n'ont même pas droit à l'assistance sociale puisqu'au-delà de 4'000 francs de fortune on est riche, paraît-il, et on ne touche rien ?
- Est-ce que le CSR ou la commune a dû se livrer à des actions particulières pour résoudre des problèmes imprévus (je pense par exemple à des personnes dont l'appartement est désormais trop cher, mais qui ne peuvent pas le résilier avant de longs mois) ?
- Quelle a été la surcharge de travail pour informer les victimes, puisque, le Seco, n'a, semble-t-il, même pas jugé bon de le faire, ainsi que pour examiner leur nouvelle situation ?
- Cette surcharge a-t-elle obligé les services à négliger d'autres tâches importantes et lesquelles ?
- Y a-t-il eu des réactions agressives des victimes à l'égard des employés et a-t-on pu calmer le jeu en leur désignant les vrais responsables ?

Je trouve important d'être renseigné sur tous ces points, mais je souhaite que les services ne perdent pas trop de temps à faire une réponse trop perfectionniste. D'autres en effet ne leur ont déjà fait perdre que trop de temps."

**Jacques Depallens, Municipal** remercie M. Leyvraz d'avoir soulevé ce problème qui suscite beaucoup d'émotion effectivement dans le canton (Genève aussi). Cette suppression abrupte d'indemnités s'est déjà produite en 2005 au niveau de la Confédération par rapport au canton de Vaud, entre le 10 juin et le 1er juillet, les gens ont dû se préparer à se voir supprimer des indemnités, il y avait une certaine de personnes dans l'Ouest lausannois. Il peut répondre à une partie des questions de M. Leyvraz; d'autres demanderont un contact plus poussé avec CSR et l'ORP:

? Il y a 14 personnes dans l'Ouest lausannois, dont quatre Renanais qui sont victimes de cette suppression d'indemnités pour le 1er avril.

? Certaines personnes vont surtout s'activer encore plus (parce qu'ils ont deux entrevues avec le conseiller ORP s'ils sont en fin d'indemnités) pour retrouver du travail, d'autres vont passer au RI, et là, il y aura tout un travail d'examen de leur situation par le CSR (il faut qu'ils apportent leurs comptes bancaires, la feuille d'impôt, le bail à loyer,...), une série de démarches qui prennent du temps au CSR, qui prennent du temps aux personnes qui se voient supprimer leurs indemnités brutalement.

? En ce qui concerne le logement, le CSR a prévu une parade provisoire en disant que si une personne n'arrive plus à payer le loyer pour lequel elles sont engagées jusqu'à la prochaine échéance (juillet ou septembre selon les cas), le CSR met la différence; il peut également accepter par rapport aux barèmes une hausse de 20% dans les indemnités qui sont données pour le logement. Il s'agit d'une parade à court terme, mais cela ne résout pas le problème à long terme.

? En ce qui concerne le droit d'être au RI, vous savez que c'est difficile. Il faut examiner à fond la situation des personnes, si les personnes sont par exemple en PPE ou ont un petit logement, elles seront souvent considérées comme fortunées. Actuellement le barème va dans le sens d'un démantèlement: On compte fr.4'000.- d'économies pour le père, fr.4'000.- pour la mère et fr. 2'000.- par enfant. Si une famille de 4 personnes a plus que fr. 12'000.-, d'économies, elle est considérée comme fortunée. Vous imaginez quelle genre de situation cela va provoquer chez des personnes qui ont soit un petit peu plus (elles n'ont pas droit au RI), soit qui ont un engagement dans le logement.

? Pour le CSR, c'est un travail en plus. Il s'inquiète aussi car cela va être pour le 1er avril, mais aussi pour le 1er mai, pour le 1er juin, il y aura une série de personnes qu'il faudra prendre en charge. Si ce phénomène se renforçait, le CSR devrait demander des moyens supplémentaires pour pouvoir traiter ces nouveaux dossiers.

? Pour la question du climat, M. Depallens ne peut pas répondre pour l'instant. Il n'a pas d'éléments de la part du CSR qui nous permettrait de savoir s'il y a de la nervosité dans l'air... Il va demander ce qui se passe. Il souligne que l'ORP fait également un gros travail pour essayer de retrouver des solutions. M. Leyvraz a raison, la situation est dramatique. Imaginons d'autres types de contrats supprimés dans les 15 jours (bail commercial, une subvention pour collectivité publique, annulation d'un contrat). C'est une situation brutalement décidée à Berne sans se rendre compte des difficultés dans lesquelles elle met les intéressés d'abord, les services sociaux et l'ORP.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** "Je remercie M. Depallens de sa réponse. Si elle ne me convient pas, ce n'est pas de sa faute."

#### **Interpellation de M. Gian Luca Ferrini, « rue du Simplon »:**

"J'interpelle la Municipalité concernant la sécurité de la rue du Simplon, plus particulièrement sur le virage qui se situe à proximité de l'école et des immeubles récemment construits.

Il y a 2 éléments qui me font dire que cette zone est dangereuse pour les piétons en particulier les enfants.

Le premier : est la vitesse excessive des véhicules.

Le deuxième : est l'absence de barrière entre l'intérieur du virage et la route. A cet endroit se trouve une pelouse qui va du pied de l'immeuble jusqu'à la route. Et il y a fort à parier que des enfants habitant l'immeuble ou sortant de l'école y verront d'avantage un mini terrain de football qu'un petit coin de verdure décorative. Et sans douter de leurs talents de footballeur, j'imagine facilement un ballon finir sur la route avec un enfant qui le suivrait.

Je pense que l'installation d'un passage pour piétons sécurisés par un feu, relié à un radar réglant la couleur du feu, permettrait de diminuer fortement les risques.

Le feu vert passerait ainsi au rouge à la demande d'un piéton ou lorsqu'une voiture s'y approcherait à vitesse excessive.

De plus, la pose d'une barrière dans l'intérieur du virage garantirait la sécurité des plus petits.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. Est-ce que les travaux d'aménagement de l'immeuble prévoient la pose d'une barrière ? (cela voudrait dire que les travaux ne sont pas terminés)
2. Si la réponse à la première question est non, la pose d'une éventuelle barrière incombe-t-elle au propriétaire de l'immeuble ou à la commune ?
3. La Municipalité envisage-t-elle d'effectuer des travaux afin de sécuriser le tronçon ? Et si oui, quels travaux ? et dans quels délais ?

**M. Olivier Golaz, Municipal**, reconnaît que c'est une route extrêmement passante. S'il faut sécuriser un passage piétons, la Municipalité mettra tout en œuvre pour le faire. Si cela s'avère nécessaire de faire un feu actionné par les piétons pour qu'ils puissent traverser, cela n'a pas de coût, car la sécurité des enfants passe avant tout. En ce qui concerne la barrière et les autres mesures de sécurité, il passe la parole à M. Depallens.

**M. Jacques Depallens, Municipal**, remercie M: Ferrini de son intervention, qui correspond à une inquiétude de la Municipalité il y a deux-trois mois. Il a été décidé, avec le service "Sécurité publique", entre la coopérative Cité-Derrière et la Commune, de mettre une haie de 80 cm de haut qui dissuade les enfants de jouer dans cet endroit-là, qui est un espace dangereux, car il jouxte le virage. La hauteur de 80cm a été choisie car il ne faut pas masquer la visibilité dans le virage ("qui est un virage en courbe"). Cette haie dissuasive sera plantée d'ici au 15 avril.

**Mme Nicole Haas Torriani** : Comment mieux informer les citoyennes et citoyens; requête à TVRL (Télévision régionale lausannoise)

Lors des dernières élections cantonales de nombreuses électrices et de nombreux électeurs ont pris le temps de voter. Certains d'entre eux se sont trompés dans la procédure et malheureusement leurs bulletins de vote ont été considérés comme nuls. L'ensemble des groupes politique le déplore.

Des explications sont données par courrier avec les documents de vote mais cela ne semble pas suffisant. Alors comment mieux informer?

Le conseil communal de Renens ne pourrait-il pas s'adresser à la direction des programmes et aux journalistes de TVRL. En effet, cette télévision organise des débats pour faire connaître les candidats aux élections ainsi que leur programme. Ceci est une bonne chose. A cette occasion, en préambule de ces émissions, un petit rappel de la marche à suivre pour que les votes soient valables, serait d'une grande utilité.

Je demande que le conseil communal se prononce sur l'envoi d'une lettre à TVRL qui va dans le sens de ma requête.

**Marianne Huguenin, Syndique** appuie Mme Torriani, qui soulève un vrai problème, qui est important. Elle souligne que TVRL a déjà fait un gros effort, en suivant une initiative de la CISE (Commission d'intégration suisses-étrangers), qui, pour les dernière élections communales, avait tourné un petit film (dont le cinéaste était le cameraman de TVRL d'aujourd'hui) qui s'appelait "demain je vote" et qui expliquait la procédure. Ce film a passé à dix-huit reprises en boucle sur TVRL: Mme Huguenin comprend la frustration des personnes

qui ont participé au dépouillement qui ont constaté les erreurs. Il faut continuer et intensifier l'information, probablement avant chaque votation, répéter ces explications. La Municipalité ne peut qu'appuyer ce genre de démarche.

**Le Président** met aux voix l'autorisation au Conseil communal d'intervenir auprès de TVRL. Cette démarche est appuyée par une écrasante majorité.

**Le Président** annonce que M. Dupuis s'est approché de lui pendant la suspension de séance pour déposer une résolution. Selon l'art. 57 de notre règlement, une résolution doit être mise à l'ordre du jour et les Conseillers décident s'ils veulent la prendre en considération. M. Studer, avant de donner la parole à M. Dupuis, demande au Conseil son avis. **Au vote, le Conseil accepte que M. Dupuis vienne présenter sa résolution.**

**M. Jean-Marc Dupuis (RCDR):** Résolution "Non au démantèlement de la Planta"

Différents articles parus dans 24 Heures et plus récemment dans le journal de Renens confirment le prochain démantèlement de la Planta. Les fossoyeurs de l'école se réfugient derrière le fameux article 47 de la loi scolaire. Hormis l'interprétation que chacun se fait du dit article, pourquoi donc vouloir démolir en 10 mois ce que nos prédécesseurs ont construit en près de dix ans?

Si notre région comporte une certaine identité, c'est grâce aussi au rôle de lien social joué par la Planta où des jeunes de différentes communes se sont côtoyés lors de leurs études. Trente ans après les liens subsistent et ces personnes se revoient.

L'autre fausse bonne excuse étant de transformer la Planta en gymnase. Un gymnase à l'Ouest pourquoi pas ! Le bassin de population justifierait tout à fait un tel établissement. A l'heure actuelle une étude de faisabilité est en cours et les conclusions seront rendues dans un rapport le 19 mai.

Toutefois, selon certaines sources, le gymnase de la Planta aurait de l'eau dans le gaz.

En termes de bâtiment, de ressources humaines et de coûts d'exploitation rien n'est définitive mais l'opération ne sera en tout cas pas blanche et coûtera aux communes et au canton. La commune la plus lésée sera évidemment Chavannes à qui cela coûtera plusieurs millions.

Cette soudaine précipitation et l'incertitude y résultant inquiète les parents et les élèves qui ne comprennent pas très bien la démarche.

Concrètement, à Renens il y aura 5 classes de VSB: deux 7e, deux 8e, une ou deux 9e.

Donc deux classes par niveau tout en assurant les 4 options de bases que sont Economie, Italien, Latin et Math Physique ainsi que les autres cours à option qui étaient disponibles à la Planta.

Il n'y a pas besoin d'être un grand savant pour comprendre que ça ne fonctionnera pas et que très rapidement on fera du latin à Crissier de l'économie à Bussigny, des maths à Ecublens etc....

On la bien compris: le rapatriement des VSB n'est qu'un objectif intermédiaire en vue de l'objectif final qui est le tronc commun (de l'enfantine à la 9e année).

Est-ce vraiment cela que nous voulons? Est-ce vraiment de cela dont nous avons besoin?

Laisserons-nous encore longtemps quelques fonctionnaires faire de l'école vaudoise un laboratoire? On veut nous imposer le système finlandais. Est-ce vraiment une bonne idée ?

Le chômage chez les jeunes en Suisse est inférieur à 8%; en Finlande, il est supérieur à 23% (chiffre OCDE) car la formation n'est simplement pas adaptée au marché du travail.

Si vous pensez que la voie unique n'est pas la bonne, je pense que vous adhérerez à la **résolution** disant :

Le conseil communal de Renens s'oppose au démantèlement du collège de la Planta et désire conserver le système en vigueur actuellement. Ceci n'écarterait en rien la volonté d'avoir un gymnase dans le district de l'Ouest.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge): "J'ai fait des comparaisons entre la qualité du service, la qualité des écoles, le réfectoire, la bibliothèque, que les élèves de VSB avaient depuis très longtemps, (alors que nous étions très en arrière à Renens), et les autres élèves qui en auraient peut-être encore plus besoin, qui n'avaient pas tous ces services. Je trouve très correct que les enfants des diverses voies puissent au moins être ensemble à la récréation et en dehors des cours. Je ne pense pas que les VSO soient des pestiférés qui risqueraient de passer leur maladie aux VSB, je suis plutôt pour l'intégration."

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge): "Sur la forme, je me suis tout à l'heure opposé à ce qu'on traite cet objet qui n'était pas mis à l'ordre du jour. Idéalement, une résolution devrait être connue des groupes au moins lors de leur séance de groupe qui précède le Conseil. Sur le fonds, cela me semble un sujet trop important, et avec des informations trop faibles à ce niveau-là, pour que le Conseil vote ce soir la résolution de M. Dupuis."

**M. Michele Scala** (PSR): "La résolution, me paraît une bonne chose, mais je pense que c'est trop tôt, d'autant plus que au niveau cantonal, on parle de voie unique, jusqu'à la fin du collège. Il faut préciser que pour ouvrir une option, il suffit d'avoir cinq élèves. Je pense que Renens a assez d'élèves pour ouvrir quatre options. A mon avis, le problème ne se pose pas à ce niveau-là."

**M. Olivier Barraud** (PSR) partage les opinions de M. Rouyet, tant sur la forme que sur le fonds. Sur le fonds, il aimerait préciser une chose, en réponse à l'intervention de M. Dupuis. Enfant de Bussigny, ayant fait la "prim'sup", c'est-à-dire l'équivalent de la VSG actuelle; dans le village, on voyait l'élite des collèges partir à la Planta, se côtoyer à la Planta, et on les revoyait si on avait un peu de chance, lors des fêtes de village. Il pense très sérieusement que le retour des VSB au sein des communes est capital. Les quelques problèmes organisationnels ne lui font pas peur, qu'on doive concentrer une spécialité dans une commune ou dans une autre, que quelques élèves doivent se déplacer: ils se déplacent déjà actuellement pour aller à la Planta. Le point vital dans cette problématique est que les différents niveaux puissent se côtoyer. Le débat sur la voie unique, (il y est personnellement favorable) c'est un autre débat, ce n'est pas le lieu et l'heure pour le faire.

**M. Jean-Marc Dupuis** mentionne que la résolution sur la 3ème voie CFF n'a pas été communiquée aux groupes à l'avance. Il s'étonne d'entendre M. Barraud qui veut unifier l'Ouest et travailler ensemble, et faire une politique insulaire au niveau des écoles. Il se rallie à ce qu'a dit M. Rouyet, il prépare un texte à débattre au prochain conseil.

**Marianne Huguenin, Syndique**, sur la forme, comme ancienne de ce conseil, tient à rappeler à M. Dupuis que la résolution doit être portée à l'ordre du jour au début de la séance; cela avait été introduit dans le règlement suite à des polémiques lors de la dernière législature sur des résolutions arrivant sans que les groupes puissent en discuter ou débattre. Sur le fonds, déjà la Municipalité précédente s'était engagée à transformer le collège de la Planta en un gymnase, en relevant que le collège intercommunal de la Planta avait été pilote à l'époque de sa création, mais qu'au fonds le stade suivant d'en faire un gymnase dans l'Ouest lausannois était un projet mobilisateur pour notre région (il n'y a pas de raison que d'autres régions, moins peuplées, aient un gymnase, mais que comme par hasard l'Ouest lausannois ouvrier

n'en aie pas). Le projet n'était pas mûr à l'époque, mais maintenant il y a un soutien au niveau du Grand Conseil, une demande du DFJ de créer un gymnase. Elle précise aussi que c'est un simple respect de la loi scolaire (qui est respectée dans la plupart des régions du canton), que d'autre part cela correspond à un désir et une volonté de nos directeurs du secondaire, non pas de rapatrier des VSB, parce qu'il n'y aura pas de rapatriement, les VSB qui sont à la Planta y resteraient, mais un maintien des VSB à Renens. C'est deux classes par année qui seraient maintenues. Mme Huguenin comprend l'émotion des enseignants et des parents, travaillant ensemble dans un cadre qu'ils connaissent et qui est de qualité. La Municipalité, Madame Romano, l'ensemble des directeurs y travaillent. Des groupes de travail au niveau de l'Ouest (parce que cette fois-ci l'ensemble des communes sont entrées en matière) se sont créés. Ce n'est pas tout simple, cela pose un certain de problèmes pour Chavannes en particulier, et pour Ecublens, de savoir s'ils pourront avoir suffisamment de classes pour leurs élèves. Tout cela est en débat, une information se fera au niveau des directeurs pour les parents des élèves concernés, il y aura aussi des informations et des débats politiques. Information et débats sur pourquoi c'est bien de garder des collèges qui mélangent les voies. Pour la Municipalité, c'est clair que c'est bon tant pour les élèves de VSO et de VSG d'être mélangés avec des élèves de VSB, que pour les VSB d'être confrontés avec les enfants de leur âge, de partager avec eux des expériences de vie et que cela leur sera utile à eux également.

**Le Président** met aux voix une proposition de renvoyer la discussion et le vote de cette résolution au prochain conseil. Proposition adoptée.

**M. Jean-Pierre Rouyet** rend le Conseil attentif à l'impact qu'aurait une résolution votée par le Conseil et qui s'intitulerait "Non au démantèlement du collège de la Planta"

**Mme Karine Clerc Ulloa** (Fourmi rouge), au dernier Conseil, nous avait lu la lettre envoyée par les habitants du village pour la sauvegarde de l'office de poste du village dans le cadre du projet IMAGO. Comme elle a reçu une réponse de la Poste, elle nous lit quelques paragraphes de cette réponse pour information. Un des soucis était la transformation de l'office de poste en petite agence dans l'épicerie du village, et de perdre un certain nombre de prestations dans l'histoire. La direction de la poste répond la chose suivante:

*"Actuellement il n'est pas question de transformer la poste de Renens village en agence. Néanmoins nous vous prions de comprendre que nous ne pouvons faire de promesses pour le long terme. Ni vous ni moi ne sommes en mesure d'anticiper l'évolution future et les décisions que la Poste devra prendre pour assurer l'existence de l'entreprise et répondre aux directives politiques.*

*Je prends vos craintes très au sérieux. Vous me démontrez l'attachement de la population de votre quartier à votre office de poste. Voilà qui parle en faveur de la qualité de notre personnel et de nos prestations. Ces aspects sont importants pour nous. De plus, je tiens à souligner que nous cherchons toujours le dialogue avec les autorités avant de procéder à quelque modification dans le réseau des offices de poste. "*

Je profite d'être là pour formuler un **vœu** à l'intention de la Municipalité:

"Afin de favoriser le volume des prestations fournies par l'office du Village, dans la mesure du possible je demande que les services communaux effectuent leurs démarches postales au Village."

**M. Jean-Marc Reymond** (Arc-en-ciel) annonce que le groupe Arc-en-ciel invite le samedi 21 avril 2007 à 10 h à la Grange de Florissant (av. du Château 17) à un brunch table-ronde consacré au premier forum des opinions libres. L'objectif est de permettre au plus grand

nombre des groupements d'opinions libres du canton de Vaud de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et leurs projets. Au programme, "Place et rôle des groupes hors partis dans le canton de Vaud", une réflexion théorique menée par M. René Knüsel, politologue, professeur à la faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne; puis une discussion générale sur quelques questions propres aux mouvements d'opinions libres.

**Mme Anne Holenweg** (PSR) désire communiquer encore deux informations.

Elle a posé sur les tables le programme de la soirée de **la Clé d'Argent** qui aura lieu vendredi 30 mars.

Deuxième information: le **G8** se réunira près de Rostock du 6 au 8 juin 2007. Il fera à cette occasion comme d'habitude de belles déclarations sur la pauvreté en Afrique, le SIDA, le réchauffement climatique, et très probablement, comme d'habitude, sans beaucoup d'effets à la clé. Une large coalition en Europe appelle la population à participer aux marches européennes contre l'insécurité économique et les politiques migratoires racistes, contre la précarité sous toutes ses formes, qui s'accroît en Europe aussi. Une de ces marches part de Genève le 19 mai, et s'arrêtera à Renens le 22 mai sur la Place du Marché. Différentes animations accueilleront les marcheurs et la population qui pourront rencontrer celles et ceux qui seront partis de Genève quelques jours auparavant. Il y aura une pièce de théâtre, de quoi manger et boire, des témoignages et une exposition. La marche partira le lendemain en direction de Lausanne où elle s'arrêtera de nouveau le 23, puis Fribourg, Berne, Bâle, pour terminer la marche suisse, où se rencontreront celles qui viennent d'Istanbul, du Sud de l'Espagne, pour se retrouver le 2 juin près de Rostock pour faire entendre les voix de la société civile. Mme Holenweg a des papiers à disposition des personnes intéressées.

**M. Cédric Depoisier** (PSR) souhaite faire appel à la solidarité de tous, en faveur du **don du sang** : "Donner son sang est une opération qui prend 30-45 minutes, totalement indolore. Cela demande peut-être un petit effort la première fois, mais cela devient rapidement un geste naturel que l'on peut répéter 3 à 4 fois par année.

Notre section Samaritains organise la prochaine séance dans notre ville le 10 avril prochain, de 15h00 à 19h30. Cela se déroulera comme d'habitude au local du feu.

Si je lance cet appel ce soir, ce n'est pas parce qu'il y a pénurie dans le canton, mais parce qu'il faut sans cesse trouver de nouveaux donneurs afin de maintenir un nombre de donneurs suffisant. Pour exemple, à Renens cela fait dix ans que je participe aux prises de sang avec les samaritains. Il y a une dizaine d'années, nous avions entre 120 et 150 dons par jour organisé. Auparavant, il y en avait 350 à 400 par jour. Aujourd'hui, si nous dépassons la barre des 80, c'est déjà presque un bon résultat. C'est la raison pour laquelle je me permets de faire appel à vous qui êtes dans cette salle à et vous qui nous suivez sur TVRL."

**M. Mady Keita** annonce un grand concours de danse organisé par le CRA le 14 avril à la Grande salle de Renens.

**M. Jean-Pierre Rouyet** suggère que les commissaires nommés pour la commission d'urbanisme se voient après la séance pour prendre rendez-vous.

La parole n'est plus demandée, la séance est close.

Le Président remercie chacun pour son travail et donne rendez-vous au jeudi 3 mai 2007 à 20 h 15.

La séance est levée à 22 h 40

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Studer

Suzanne Sisto-Zoller